UNIVERSITÉ TOULOUSE III – PAUL SABATIER FACULTÉ DE SANTE

CAPACITÉS DE MÉDECINE (DIPLÔMES D'ÉTAT)

Année Universitaire: 2023 – 2024

Formations ouvertes aux Médecins Diplômés Généralistes ou Spécialistes et aux Médecins Etrangers (U.E. et Hors U.E.)

DIPLOMES D'ETAT

(Capacité de Médecine)

(La possession du Diplôme National peut conférer à son titulaire le droit d'exercer une compétence.)

UNITE DE FORMATION

L'enseignement des Capacités de Médecine est assuré par la Faculté de Santé ou en association avec d'autres Universités, conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 29 avril 1988 modifié.

INTITULE DES ENSEIGNEMENTS ET RESPONSABLES DE FORMATION

INTITULE de la CAPACITE DE MEDECINE	NOM DU PROFESSEUR RESPONSABLE	DUREE	NB D'HEURES
Addictologie clinique	Pr N. FRANCHITTO Pavillon Louis Lareng Hôpital PURPAN Place du Dr Baylac - TSA 40031 31059 TOULOUSE cedex 9 Secrétariat: Mme Christine MAURY maury.ch@chu-toulouse.fr Tél.: 05 67 69 16 42	2 ans	1 ^{ère} année 85h 2 ^{ème} année 15h 30 ½ journées de stage
Aérospatiale	Pr I. TACK Service d'Explorations Fonctionnelles Physiologiques Bât H1 - 4ème étage Hôpital RANGUEIL Avenue du Pr J. Poulhès - TSA 50032 31059 TOULOUSE cedex 9 Secrétariat: Mme Marie-Pierre GROUSSOUS marie-pierre.groussous@univ-tlse3.fr Tél.: 05 62 88 90 97	1 an	36h

Catastrophe	Pr V. BOUNES SAMU 31 Pavillon Louis LARENG Hôpital PURPAN Place du Dr Baylac - TSA 40031 31059 TOULOUSE cedex 9 Secrétariat: Mme Elodie PAPAYANNI cesu.sec@chu-toulouse.fr Tél.: 05 67 69 16 36	1 an	128h
Hydrologie et Climatologie Médicales	Pr A. SOMMET/ Pr J.L. MONTASTRUC Service de Pharmacologie FACULTE DE MEDECINE 37 allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE cedex 7 Secrétariat: Mme Dorothée BROHARD dorothee.brohard@univ-tlse3.fr Tél.: 05 61 14 59 73	2 ans	120h 1 ^{ère} année 60h 2 ^{ème} année 60h
Médecine et Biologie du Sport	Pr P. MANSAT Service de Médecine du Sport Hôpital Pierre Paul Riquet (P.P.R.) Hall A - 3 ^{ème} étage Place du Dr Baylac - TSA 40031 31059 TOULOUSE cedex 9 Responsable pédagogique: Pr. Etienne CAVAIGNAC Secrétariat: Mme Sonia VENTRE ventre.s@chu-toulouse.fr Tél.: 05 61 77 25 62	1 an	119h

⁽¹⁾ Lire rubrique inscription et droits d'inscription (régime particulier : probatoire(s) et complément(s) droits après succès.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être autorisés à s'inscrire, sur autorisation délivrée par le Professeur responsable, les candidats titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales. (Docteurs en médecine français ayant soutenu leur thèse, Docteurs en Médecine ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne et Andorrans, médecins étrangers titulaires d'un diplôme de Médecine permettant l'exercice dans le pays d'origine)

Préalablement à l'inscription définitive, les intéressés devront réussir un examen probatoire. La date de l'examen probatoire est fixée par l'enseignant responsable de la formation. Toutefois, des dispenses de l'examen probatoire et des aménagements d'études peuvent être accordés sur titres et travaux (validation d'acquis) et sur proposition du professeur responsable selon les conditions statutaires (Cf. Arrêté ministériel du 15/06/1990).

INSCRIPTION

- L'inscription se déroule du 5 septembre au 24 novembre 2023.
- L'inscription est régularisée en deux étapes :
 - Préinscription en vue du probatoire : (droits partiels)
 - Inscription définitive après succès au probatoire : (complément)

La totalité des droits (partiel + complément) est exigible, elle permet, de même que l'assiduité aux cours, stages, etc., d'être admis à présenter les examens terminaux.

Il est recommandé, <u>avant de s'inscrire</u>, de vérifier auprès des enseignants responsables de formations, si les exigences de l'enseignement (programme, calendrier et volume horaire, séminaire, stages, assiduité, etc...) rendent compatibles, la même année, le suivi de plusieurs cursus (ex. : Médecine d'Urgence et Médecine de Catastrophe) ou de même l'exercice professionnel et suivi d'une capacité, ou encore, le suivi d'une capacité concomitamment avec les études d'une autre nature (ex. : D.E.S., D.E.S.C., etc.). S'il y a incompatibilité, les droits d'inscription ne peuvent être en effet remboursés sur ces motifs.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les examens définis selon des modalités spécifiques à chaque diplôme peuvent comporter des épreuves de contrôle continu, des notes d'assiduité au cours et aux stages des examens écrits, oraux et techniques, enfin la présentation de mémoire de fin d'études. Dans la majorité des cas : les épreuves sont locales, certaines disciplines comportent des épreuves de portée nationale ou interrégionale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La possession de ce diplôme national peut conférer à son titulaire le droit d'exercer une compétence dans les domaines de la Médecine particulièrement ciblés (ex. Médecine d'urgence) ; en aucun cas,

la possession du diplôme permet l'exercice d'une qualification, prérogative des Médecins spécialistes et généralistes.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Le programme est fixé réglementairement. Les études comprennent une formation théorique spécifique à la discipline, d'un volume horaire moyen de 100 à 200 heures sous forme essentiellement de conférences, séminaires, enseignements dirigés, enseignements magistraux et une formation pratique par des stages hospitaliers et des gardes dans les services du Centre Hospitalier Régional, dans les laboratoires hospitalo-universitaires ou dans les organismes extra-hospitaliers.

Pour toute information concernant le descriptif des formations, prendre contact avec le secrétariat du professeur concerné.